



Partir de la belgique pour habiter en concubinage en france

Par **monpetitloup**, le **28/04/2011** à **22:36**

Bonjour à tous,

Je suis perdue dans toute les publications possible concernent les droits que je pourrais avoir avec mes enfants en France.

Voilà donc je demande de l'aide si possible d'autre navigateur ici.

Je suis Belge, j'ai 5 enfants qui déménageraient avec moi, je suis au chômage depuis ma 2ème grossesse suite à une faillite de la société ou j'ai travaillé et depuis je suis resté à la maison pour m'occuper de mes enfants.

J'aurais aimé savoir ce que je dois entamer comme procédure et quel droit financier que j'aurais droit, mon concubin en question travaille et habite en France depuis +/- 9 ans.

Serait-il mieux de nous mettre tous à ça charge?

Je compte vraiment sur ce site pour me donner des conseils avant de faire une boulette en voulant changer de Pays pour continuer une vie heureuse en France.

Je vous remercie à tous ceux qui pourront me conseiller ou me diriger vers certains sites où je pourrai trouver des réponses.